



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2018
Français
Original : anglais

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, portant création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et me priant de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant, pour la période allant du 16 avril au 15 juillet 2018.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec toutes les communautés du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo continuent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité. La Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) maintient sa présence dans le pays conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)) et à mon rapport du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)). Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec la MINUK.

II. Principaux faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité

3. La situation est restée globalement stable au cours de la période considérée, contrairement à la période précédente, où un certain nombre de faits nouveaux avaient eu un effet négatif sur les relations entre Belgrade et Pristina. Conformément à la déclaration que la Liste serbe pour le Kosovo-Metohija a faite au lendemain de l'arrestation et de l'expulsion du Kosovo du Directeur du Bureau pour le Kosovo-Metohija du Gouvernement serbe, Marko Đurić, survenues le 26 mars, les ministres et les membres de l'Assemblée du Kosovo appartenant à la Liste ont continué de s'abstenir de participer aux séances officielles du Gouvernement ou de l'Assemblée et de dénoncer le retard pris dans la mise en place d'une association ou communauté des municipalités à majorité serbe. Dans le même temps, les partis albanais du Kosovo issus à la fois de la coalition au pouvoir et de l'opposition, ont axé leurs travaux sur

* Nouveau tirage pour des raisons techniques (1^{er} août 2018).



la position de Pristina eu égard au dialogue facilité par l'Union européenne entre Pristina et Belgrade, qui a repris le 24 juin. Les débats portant sur la composition et la stratégie de l'équipe de négociation de Pristina se sont poursuivis à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée du Kosovo. À l'issue de ces débats, plusieurs propositions ont été soumises à l'Assemblée pour examen, notamment le 10 avril, par le Premier Ministre du Kosovo, Ramush Haradinaj, et le 23 avril, par le Président de l'Assemblée, Kadri Veseli.

4. Les violences ayant éclaté au cours de la période considérée montrent que le risque de résurgence des tensions est toujours d'actualité. Les responsables de l'Église orthodoxe serbe ont signalé que le 17 mai, des églises de la municipalité de Ferizaj/Uroševac ont été endommagées à deux reprises. Le 26 mai, des travaux ont commencé sur une route de transit située dans la zone spécialement protégée du monastère de Visoki Dečani, un site classé au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'Église orthodoxe serbe a publié un communiqué dans lequel elle a souligné que les travaux de construction enfreignaient la loi du Kosovo sur les zones spécialement protégées et allaient à l'encontre des conclusions formulées par le Conseil d'exécution et de suivi, chargé de superviser les zones spécialement protégées situées autour des sites religieux. La Liste serbe, le Ministre du Kosovo des communautés et des retours de la Liste serbe, le Bureau pour le Kosovo-Metohija du Gouvernement serbe et les groupes de la société civile serbe du Kosovo se sont également opposés au chantier. La communauté internationale a réagi d'une seule et même voix et, à l'issue de consultations avec le maire de Deçan/Dečani, a recommandé la suspension des travaux à l'intérieur de la zone spécialement protégée. En réponse, le Premier Ministre du Kosovo, le Ministre de l'Infrastructure du Kosovo et le maire de Deçan/Dečani ont précisé que les travaux se poursuivraient à 5 kilomètres de distance de la zone spécialement protégée. Après une interruption de trois mois, le Conseil d'exécution et de suivi s'est réuni le 10 juillet pour débattre des travaux de construction, et a décidé de se rendre prochainement sur le site, aux côtés du Premier Ministre.

5. D'autres actes de violence ont été commis le 28 mai, lorsque près de 60 Albanais du Kosovo ont organisé dans la municipalité de Klinë/Klina une manifestation visant à empêcher 30 pèlerins serbes du Kosovo de participer au festival orthodoxe « Sveta Trojica » près des ruines de l'Église orthodoxe serbe de la Sainte-Trinité. Le Service de police du Kosovo est intervenu lorsque certains manifestants ont jeté des pierres en direction des pèlerins, blessant grièvement l'un d'entre eux et légèrement deux autres. Le 30 mai, dans la municipalité de Lipjan/Lipljan, un jeune Albanais du Kosovo a insulté et agressé un homme serbe du Kosovo qui était intervenu pour demander à un groupe d'adolescents de la communauté albanaise d'arrêter de harceler des enfants de la communauté serbe qui jouaient dans l'aire de jeux du quartier. Le Ministre des communautés et des retours de la Liste serbe du Kosovo a condamné ces incidents et demandé instamment à la police du Kosovo de traduire les responsables en justice. Quelques jours plus tard, les responsables locaux et les représentants des communautés de la municipalité de Lipjan/Lipljan ont engagé un processus de médiation qui a contribué à apaiser les tensions, tandis que l'enquête suivait son cours. Dans le village ethniquement mixte de Suhadoll i Poshtëm/Donji Suvi Do (Mitrovica-Nord), un centre de santé géré par le Gouvernement serbe a été endommagé par des jets de pierres à trois reprises, entre le 28 mai et le 1^{er} juin.

6. À la suite des incidents susmentionnés, la Liste serbe a publié le 3 juin un communiqué, dans lequel elle a condamné les attaques commises récemment à l'encontre des Serbes du Kosovo et allégué que 16 attaques à motivation ethnique avaient visé cette communauté en mai. Le 5 juin, le Bureau du Premier Ministre du Kosovo a publié un communiqué dans lequel il condamnait les récents incidents « à motivation interethnique » ayant un effet néfaste sur les relations entre les

communautés du Kosovo et demandait que leurs auteurs soient traduits en justice. Le Président du Kosovo, Hashim Thaçi, a tenu en public des propos similaires. Dans une déclaration publiée le 6 juin, mon Représentant spécial pour le Kosovo, Zahir Tanin, a accueilli avec satisfaction ces déclarations et ajouté que « dans une société démocratique, les actes d'intimidation ne sauraient être tolérés ».

7. Dans le même temps, le Gouvernement kosovar a continué de préconiser la transformation de la Force de sécurité du Kosovo en une force armée, tandis que les dirigeants de la Serbie y sont restés fermement opposés. Le 28 avril, un membre serbe de la Force de sécurité du Kosovo a été arrêté et interrogé par la police serbe au point de passage 5 de Končulj/Konçul, au niveau de la frontière administrative. Le Premier Ministre du Kosovo a exprimé sa préoccupation au sujet de cette arrestation et déclaré qu'elle portait atteinte aux efforts déployés par le Gouvernement kosovar pour intégrer la communauté serbe du Kosovo. Le 27 mai, le véhicule d'un autre membre serbe de la Force de sécurité du Kosovo a été incendié dans la municipalité de Zubin Potok, dans le nord du Kosovo. Le 10 juillet, la police du Kosovo a arrêté cinq Serbes du Kosovo dans la région de Gjilan/Gnjilane, les accusant d'être liés à la démission, au début du mois de juillet, de 47 membres serbes de la Force de sécurité originaires de la région. Les cinq hommes ont été relâchés plus tard dans la journée. Le jour même, le Directeur du Bureau pour le Kosovo-Metohija du Gouvernement serbe a tenu une conférence de presse improvisée pour condamner ces arrestations, à l'instar de la Liste serbe, qui a également déploré le recours excessif à la force par la police du Kosovo et appelé la communauté serbe à ne pas rejoindre les rangs de la Force de sécurité.

8. Le 17 mai, le Président du Kosovo, le Premier Ministre du Kosovo et le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Behgjet Pacolli, ont participé au Sommet de l'Union européenne sur les Balkans occidentaux, organisé à Sofia. À l'issue du Sommet, l'Union européenne a adopté une déclaration dans laquelle elle a réaffirmé son « soutien catégorique » à la perspective d'élargissement de l'Europe et exposé un certain nombre de mesures devant être mises en œuvre par les gouvernements des pays des Balkans occidentaux pour améliorer la connectivité des infrastructures, la sécurité et l'état de droit dans la région. Le 10 juillet, les chefs de gouvernement des États membres de l'Union européenne et leurs partenaires des Balkans occidentaux se sont réunis à Londres, dans le cadre du processus de Berlin. À l'issue de cette rencontre, tous les participants au processus ont signé des déclarations communes sur la coopération régionale et les relations de bon voisinage, ainsi que sur les crimes de guerre et les personnes disparues.

9. Le 15 juin, à la suite d'une décision du Conseil européen et d'un échange de lettres entre le Président du Kosovo et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires européennes et la politique de sécurité, Federica Mogherini, EULEX KOSOVO a entamé un nouveau mandat – plus restreint – de deux ans, avec des effectifs réduits à 503 membres au terme du processus de restructuration, lequel prendra fin le 14 décembre. Si les juges et les procureurs d'EULEX KOSOVO n'exercent plus de fonctions décisionnelles au sein du système judiciaire du Kosovo, la mission assurera le suivi de certaines affaires pénales et civiles et continuera de suivre, d'encadrer et de conseiller l'Administration pénitentiaire du Kosovo. EULEX KOSOVO fournira également un appui opérationnel à la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina et conservera son rôle de deuxième intervenant en matière de sécurité.

10. Conformément aux critères de libéralisation du régime des visas que la Commission européenne a établis pour le Kosovo, les autorités kosovares ont encouragé la mise en œuvre de mesures de lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Le Gouvernement kosovar a également continué de mener les réformes

prévues par l'Accord de stabilisation et d'association entre le Kosovo et l'Union européenne, notamment la réforme de l'administration publique.

11. Au cours de la période considérée, aucun cas de départ de combattants potentiels pour l'Iraq ou la République arabe syrienne n'a été signalé. Toutefois, le retour des combattants étrangers depuis les zones de conflit demeure préoccupant dans l'ensemble de la région. Au cours de la période considérée, plusieurs jugements relatifs à des affaires de terrorisme ont été prononcés. Le 18 mai, le tribunal de première instance de Pristina a condamné neuf personnes qui avaient planifié des attentats terroristes lors d'un match de football organisé en 2016 entre l'Albanie et Israël, et a prononcé des peines allant de 18 mois à 10 ans de prison. Le même jour, il a acquitté cinq imams accusés d'apologie du terrorisme, faute de preuves suffisantes. Le 8 juin, il a ordonné l'arrestation de deux personnes soupçonnées d'avoir planifié des attentats terroristes au Kosovo (l'une contre la Force internationale de sécurité au Kosovo et l'autre contre la population).

12. Mon Représentant spécial pour le Kosovo a continué de dialoguer avec les dirigeants politiques à Pristina, à Belgrade et dans la région. Le 7 juin, il s'est entretenu avec le Président du Kosovo à Pristina. Les 11, 12 et 14 juin, il s'est rendu aux côtés de la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita, pour rencontrer le Président de la Serbie, Aleksandar Vučić, et le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Ivica Dačić, à Belgrade. Ils se sont ensuite rendus à Pristina pour s'entretenir avec le Premier Ministre du Kosovo et le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kosovo, avant de se rendre à Tirana, où ils ont rencontré le Premier Ministre d'Albanie, Edi Rama.

III. Nord du Kosovo

13. Dans une déclaration faite aux médias le 12 avril, le maire de Mitrovica-Nord et Président de la Liste serbe a affirmé que les conditions de sécurité ne permettaient pas d'envisager la réouverture du pont principal de Mitrovica à la circulation automobile. En outre, il a demandé qu'un mémorandum d'accord sur les frontières municipales séparant Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud soit signé sans tarder, tel que prévu dans l'accord sur la rénovation du pont conclu sous les auspices de l'Union européenne en août 2015. En réponse, le maire de Mitrovica-Sud n'a pas tenu compte des préoccupations en matière de sécurité exprimées par son homologue et a suggéré que l'Union européenne fixe une date de réouverture du pont.

14. L'enquête sur le meurtre de l'homme politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović, perpétré le 16 janvier à Mitrovica-Nord, n'a toujours pas été résolue. Le 16 avril, les membres du parti politique de M. Ivanović, l'Initiative citoyenne Serbie, Démocratie et Justice, se sont déclarés préoccupés par l'absence d'informations sur l'évolution de cette enquête.

IV. Normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

15. Pour la première fois en trois mois, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a accueilli à Bruxelles, le 24 juin, le Président de la Serbie et le Président du Kosovo dans le cadre d'une réunion de haut niveau s'inscrivant dans le dialogue facilité par l'Union européenne. Selon un communiqué publié par le Bureau de la Haute Représentante à la suite des trois heures de réunion, les deux Présidents ont eu des « échanges animés et fructueux sur les contours d'un accord relatif à la normalisation complète des

relations entre les deux parties ». La réunion de haut niveau a été précédée par des réunions entre les équipes techniques de Belgrade et de Pristina, tenues le 22 juin et présidées respectivement par les négociateurs en chef, M. Đurić et Avni Arifi.

16. La Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité s'était déjà entretenue avec le Président de la Serbie et le Président du Kosovo en marge du Sommet de l'Union européenne sur les Balkans occidentaux, qui s'est tenu à Sofia le 16 mai. À l'issue du Sommet, le Service européen pour l'action extérieure a publié une déclaration selon laquelle les deux dirigeants avaient confirmé qu'ils étaient prêts à continuer de collaborer activement avec la Haute Représentante afin de parvenir à une normalisation complète des relations.

17. Les divergences entre Belgrade et Pristina sur la création de l'association ou de la communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo, prévue par le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations (Accord de Bruxelles) du 19 avril 2013, ont continué d'entraver l'avancée du dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne. Le 18 avril, le Président de la Serbie a annoncé que les Serbes du Kosovo ne formeraient pas de manière unilatérale une communauté ou association des municipalités à majorité serbe, contrairement à ce qui avait été précédemment envisagé, face au retard de Pristina dans la création de cette association. Au lieu de cela, ils ont décidé d'attendre la fin de la période de quatre mois fixée par Pristina pour rédiger le statut de la communauté ou de l'association. Le lendemain, à l'issue de réunions distinctes avec le Président de la Serbie et la Première Ministre de la Serbie, Ana Brnabić, tenues à Belgrade, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a souligné l'importance de la mise en œuvre de tous les accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

18. Dans l'intervalle, l'équipe de gestion, chargée de rédiger le statut de l'association ou de la communauté des municipalités à majorité serbe, a tenu neuf réunions pendant la période considérée, mais n'a publié aucun rapport sur ses constatations ou conclusions.

V. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

19. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 77 retours volontaires au Kosovo de membres des communautés non majoritaires. Le nombre total de ces retours volontaires s'élève ainsi à 27 884 depuis 2000. À ce jour, le HCR recense un total de 89 480 personnes déplacées depuis le conflit de 1998-1999. Parmi ces personnes, 72 000 sont en Serbie ; 16 357 sont déplacées à l'intérieur du territoire kosovar ; 729 se trouvent au Monténégro et 394 en ex-République yougoslave de Macédoine.

20. Le HCR a continué d'aider les membres des communautés ashkali, égyptienne et rom au Kosovo à obtenir des documents d'identité et à régler leurs problèmes d'état civil afin qu'ils puissent, notamment, accéder aux services publics. Pendant la période considérée, il a aidé 105 personnes à obtenir des documents d'état civil.

21. Le 19 avril, la MINUK a organisé, dans la municipalité de Novobërdë/Novo Brdo, une table ronde sur le rôle des femmes dans le processus de renforcement de la confiance. Dix-sept femmes serbes et albanaises du Kosovo, originaires de cette municipalité, y ont participé. Les débats ont porté sur le renforcement du rôle des femmes dans la municipalité et sur la nécessité d'améliorer la communication et la confiance entre les communautés.

VI. État de droit et droits de l'homme

22. Au cours de la période considérée, les principaux défendeurs dans deux affaires de corruption et de criminalité organisée ont été acquittés. Le 15 mai, la Cour d'appel a acquitté l'ancien Président de la Cour constitutionnelle et ancien recteur de l'Université de Pristina, Enver Hasani, qui était poursuivi pour complicité de fraude. Le 6 juin, le tribunal de première instance de Pristina a acquitté l'ancien Secrétaire au Ministère de la santé, Ilir Tolaj, accusé d'abus de pouvoir. Ces acquittements ont été prononcés du fait de l'absence de preuves. Auparavant, le 10 avril, 14 détenus, dont deux individus condamnés pour meurtre aggravé, avaient été graciés.

23. Deux événements notables liés aux allégations de crimes de guerre ont marqué la période considérée. Le 26 avril, un procureur d'EULEX KOSOVO du Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo a déposé un acte d'accusation contre un membre des forces de réserve de la police ou de l'unité paramilitaire yougoslave, Darko Tasić, qui aurait participé à la perpétration de crimes de guerre contre des civils dans le village de Krushë e Vogël/Mala Kruša en mars 1999. Le 11 juin, la Cour constitutionnelle du Kosovo a ordonné que le tribunal de première instance de Mitrovica rejuge l'affaire portant sur 10 anciens membres du « Groupe de Drenica » de l'Armée de libération du Kosovo, condamnés pour crimes contre des civils en 1998 et 1999. La Cour constitutionnelle a décidé de renvoyer l'affaire, après avoir déterminé que le droit des défendeurs à un procès équitable et impartial avait été violé en première instance.

24. Le 24 mai, le tribunal de première instance de Pristina, composé de juges d'EULEX KOSOVO, a rendu son jugement dans le nouveau procès de l'affaire dite « Medicus ». Le propriétaire d'un établissement de santé (la clinique Medicus), Lutfi Dervishi, a été reconnu coupable de traite des êtres humains et de criminalité organisée, et a été condamné à sept ans et demi d'emprisonnement et à 8 000 euros d'amende. Un anesthésiste-réanimateur, Hajdini Sokol, a été condamné à un an de prison pour « lésions corporelles graves ».

25. La période considérée a également été marquée par l'évolution des Chambres spécialisées du Kosovo. La nomination de Jack Smith au poste de Procureur spécialisé a été annoncée le 7 mai et celle de Pietro Spera au poste de Médiateur a été rendue publique le 18 mai. Le premier rapport des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé a été publié le 14 juin. Il met en exergue les progrès accomplis entre avril 2016 et février 2018 et décrit le processus qui a été suivi en vue d'établir le cadre réglementaire des Chambres spécialisées, de renforcer les activités de sensibilisation et de créer le Bureau du Procureur spécialisé.

26. À ce jour, 1 647 personnes sont toujours portées disparues à la suite du conflit au Kosovo de 1998-1999. Le 16 mai, EULEX KOSOVO et l'Institut médico-légal du Kosovo ont achevé l'évaluation du site du charnier de Gjakovë/Đakovica. Cinq dépouilles ont été exhumées de ce site ; des tests ADN étaient en cours à la fin de la période considérée.

27. À la suite d'une mobilisation du Centre de ressources sur les personnes disparues, soutenue par la MINUK, la Commission du Gouvernement du Kosovo sur les personnes portées disparues a nommé, le 21 mai, un représentant des familles des personnes disparues issu d'une communauté non majoritaire, Milorad Trifunović. Le fait que la Commission du Gouvernement du Kosovo tienne compte des communautés non majoritaires permettra d'assurer leur participation tout au long du processus d'élucidation du sort des personnes portées disparues à l'issue du conflit au Kosovo.

28. En mai, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a créé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre de ressources pour la justice

transitionnelle à l'Université de Pristina, le tout premier en son genre au Kosovo. Le Centre vise à promouvoir la consolidation de la paix, la réconciliation et le rôle de l'éducation dans le processus de justice transitionnelle, en mettant l'accent sur des approches tenant compte des disparités entre les sexes.

29. Avec l'appui de la MINUK, d'ONU-Femmes et du PNUD, la Fondation Jahjaga a entrepris la mise en œuvre d'un projet visant à lutter contre la stigmatisation des victimes de violences sexuelles liées au conflit au Kosovo. Du 22 au 24 juin, elle a organisé en Albanie un rassemblement de 200 victimes originaires du Kosovo, notamment des communautés non majoritaires. Cette manifestation, financée par la MINUK, a permis d'étudier les moyens d'aider les victimes et a été l'occasion pour elles de bénéficier d'une assistance sans craindre d'être stigmatisées. La MINUK continuera de répondre aux besoins sociaux, psychologiques et économiques des victimes de violences sexuelles liées au conflit en soutenant les organisations locales.

30. Le 27 avril, le Bureau du Médiateur au Kosovo a publié un rapport sur l'affaire des six ressortissants turcs qui avaient été arrêtés par les autorités kosovares et renvoyés en Turquie le 29 mars. Le rapport concluait que les institutions du Kosovo avaient violé la Constitution en arrêtant et expulsant les citoyens turcs.

VII. Femmes, paix et sécurité

31. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir le rôle des femmes dans l'établissement d'un climat de confiance, la MINUK a parrainé les 15 et 16 mai une conférence sur les rôles joués par les femmes dans ce domaine, manifestation qui a été mise sur pied par deux organisations non gouvernementales de Mitrovica-Sud et de Mitrovica-Nord. Environ 40 participants issus de communautés locales ont examiné les défis à relever et les opportunités à saisir pour parvenir à l'égalité des femmes et des hommes. De même, les 1^{er} et 2 juin, la MINUK, en collaboration avec le PNUD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, a soutenu l'organisation d'un atelier, au niveau municipal, sur la planification et la budgétisation tenant compte des disparités entre les sexes, à l'intention du groupe de femmes parlementaires de Zveçan/Zvečan. Cet atelier, auquel des membres de l'assemblée municipale et des représentants de la municipalité de Zveçan/Zvečan à majorité serbe et de la municipalité de Kamenicë/Kamenica à majorité albanaise ont également participé, a permis aux représentants de ces deux municipalités d'échanger des informations et de confronter leurs expériences.

32. Le 14 juin, ONU-Femmes a réuni des femmes parlementaires de la Serbie et du Kosovo ainsi que des femmes occupant des postes à responsabilité en Europe du Sud-Est lors d'une table ronde régionale ayant pour thème les femmes, la coopération régionale et l'intégration européenne. Celles-ci ont trouvé des solutions pour permettre aux femmes de jouer un rôle central dans la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Bruxelles.

VIII. Partenariats et coopération

33. En étroite collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, la MINUK a continué de mener des activités relatives aux programmes dans les domaines de l'état de droit, du renforcement de la confiance entre les communautés, des droits de l'homme, de l'autonomisation des jeunes et de l'égalité des sexes. Au cours de la période considérée, la MINUK et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont soutenu les efforts visant à réduire les retards pris par les tribunaux de première instance de Pristina et de Mitrovica dans le traitement des

dossiers, en parrainant des juristes stagiaires albanais et serbes du Kosovo. La MINUK et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets se sont également associés pour fournir à ces deux tribunaux du matériel d'interprétation simultanée afin de garantir le respect des droits linguistiques, principal enjeu de l'intégration en cours du système judiciaire. Parmi les autres activités entreprises, ils ont notamment fourni une assistance technique au Bureau du Médiateur dans le nord du Kosovo et mis en œuvre sept projets visant à accroître la capacité du Service de police du Kosovo de surveiller la situation en matière de sécurité et de résoudre les problèmes de sécurité urbaine.

34. Du 27 au 29 avril, la MINUK et le Groupe d'étude sur la jeunesse du Kosovo ont réuni les membres des conseils locaux d'action pour la jeunesse de 20 municipalités en vue de l'élaboration de stratégies communes de sensibilisation. Par la suite, les 14 et 15 mai, la MINUK, en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, a organisé au Kosovo la deuxième Assemblée de la jeunesse aux Nations Unies, qui a réuni 210 jeunes issus de toutes les communautés, ainsi que des représentants d'institutions du Kosovo, d'organisations internationales et de la société civile. Les participants ont examiné la mise en œuvre du plan d'action élaboré par la précédente Assemblée de la jeunesse et ont apporté des solutions aux questions relatives à la jeunesse soulevées lors du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, tenu à Ljubljana du 6 au 8 mai.

35. Du 6 au 8 mai, mon Représentant spécial pour le Kosovo et la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix ont présidé le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, qui a été organisé par la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, avec la participation de l'Union européenne, d'EULEX KOSOVO et de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Les 120 participants, dont plus de la moitié étaient des femmes, constituaient un échantillon représentatif de la population du Kosovo, comprenant notamment les dirigeants de l'administration municipale, de la société civile, du milieu universitaire, d'organisations de femmes et de jeunes, ainsi que du Ministère des communautés et des retours du Kosovo. Ils ont défini les moyens de renforcer la confiance entre les communautés du Kosovo et mis sur pied un programme axé sur les six domaines d'action future suivants : a) la bonne gouvernance et l'accès aux services ; b) l'accès à la justice ; c) le renforcement de la confiance entre les communautés religieuses ; d) l'émancipation économique et l'environnement ; e) les moyens de communication et de diffusion ; et f) l'éducation. Les questions interdisciplinaires traitées ont notamment concerné les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et les droits linguistiques.

36. Pendant la période à l'examen, deux mesures de confiance ont été mises en œuvre avec l'appui de la MINUK. Le 21 mai, le maire de la municipalité de Gjilan/Gnjilane a inauguré un nouveau marché près de l'Église orthodoxe serbe dans la municipalité, ce qui devrait stimuler les échanges commerciaux et les interactions entre les communautés locales serbes et albanaises du Kosovo. Le 27 mai, des jeunes serbes et albanais du Kosovo ont participé à une initiative commune visant à nettoyer les berges des cours d'eau de Brezovicë/Brezovica, dans la municipalité de Shtërpçë/Štrpce, et en ont profité pour examiner les moyens de promouvoir la communication entre les communautés. Le 12 juillet, lors de sa visite à Dragash/Dragaš durant laquelle il a rencontré le maire de la municipalité, mon Représentant spécial pour le Kosovo a inauguré un terrain multisports, qui avait été construit plus tôt en 2018 avec l'appui de la MINUK.

37. La MINUK a continué de fournir des services de certification de documents. Pendant la période considérée, elle a traité un total de 845 documents, dont 543 relatifs à des pensions et 304 actes d'état civil, notamment des certificats d'études secondaires, des diplômes universitaires et des certificats de mariage, de naissance et

de décès. Elle a également continué d'assurer la liaison entre les autorités kosovares et l'Organisation internationale de police criminelle. Elle a ainsi reçu et traité 20 demandes de publication d'avis de recherche internationaux.

IX. Observations

38. Je me félicite de la reprise du dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina sous l'égide de l'Union européenne, à la suite de la récente réunion facilitée par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité le 24 juin à Bruxelles. Bien qu'aucune avancée majeure n'ait été enregistrée à cette réunion, la reprise du dialogue est une nouvelle occasion d'aborder les divergences de longue date et est essentielle pour parvenir à une solution durable. J'encourage les dirigeants de Pristina et de Belgrade à poursuivre l'action qu'ils mènent en ce sens, notamment en favorisant l'application intégrale des accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

39. Les tentatives illégales d'entreprendre des chantiers sur des routes situées dans la zone spécialement protégée du monastère de Visoki Dečani le 26 mars continuent d'être préoccupantes. La loi sur les zones spécialement protégées et les conclusions du Conseil d'exécution et de suivi, chargé de surveiller toute construction dans les zones spécialement protégées et de gérer celles-ci, doivent être respectées. Je me félicite des efforts faits par la communauté internationale pour condamner d'une seule voix les transgressions éventuelles.

40. Je note avec une inquiétude croissante que l'enquête sur le meurtre de l'homme politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović, survenu le 16 janvier en plein jour à Mitrovica, n'est toujours pas élucidée, six mois après les faits. J'exhorte les autorités kosovares à redoubler d'efforts dans cette enquête, en mettant à profit tous les moyens d'assistance dont elles disposent.

41. La fonction décisionnelle judiciaire d'EULEX KOSOVO ayant récemment pris fin et les juges et procureurs internationaux ayant quitté le Kosovo, les autorités kosovares seront bientôt responsables de toutes les enquêtes et procédures et de tous les procès relatifs aux infractions graves. Le Service de police du Kosovo, le parquet, les avocats de la défense, les juges et les autres membres du personnel judiciaire auront besoin d'un appui pour traiter le nombre important d'affaires non résolues, notamment des centaines en ce qui concerne des crimes de guerre. Je constate qu'un système judiciaire indépendant, efficace et professionnel est essentiel au règlement pacifique des différends et à la confiance de la population dans l'administration de la justice.

42. Je me félicite que des dirigeants politiques de Pristina se soient fermement prononcés contre plusieurs crimes considérés comme étant à caractère ethnique. Indépendamment des raisons qui ont motivé ces faits individuels, il est crucial que les dirigeants interviennent activement afin de préserver la confiance du public dans l'objectivité et l'efficacité des institutions.

43. Je félicite tous les participants au Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, organisé du 6 au 8 mai par mon Représentant spécial pour le Kosovo et la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix. Ils ont établi un ensemble ambitieux de recommandations dans les domaines prioritaires recensés et j'espère que toutes les parties prenantes concernées, notamment l'ONU, s'emploieront activement à les appliquer de manière effective.

44. Je renouvelle mon appel à contribution en faveur du fonds d'affectation spéciale venant en aide aux communautés ashkali, égyptienne et rom touchées par le saturnisme au Kosovo. Les contributions versées permettront de financer l'exécution

de projets visant à répondre aux besoins les plus urgents de ces communautés vulnérables, notamment dans les domaines de la santé, du développement économique et des infrastructures.

Je remercie mon Représentant spécial pour le Kosovo et le personnel de la MINUK pour l'énergie, la créativité et la volonté dont ils ont fait preuve dans le cadre des activités de la Mission. Je remercie également l'Équipe des Nations Unies au Kosovo pour le dévouement dont elle a fait montre sous la supervision du nouveau Coordonnateur du développement, et des efforts constants qu'elle a déployés pour collaborer avec la MINUK, dans l'esprit de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Je note également avec satisfaction que l'Union européenne et les autorités kosovares se sont entendues sur la prochaine phase des activités d'EULEX KOSOVO. Enfin, je tiens à réaffirmer ma gratitude aux partenaires de longue date de l'Organisation au Kosovo, à savoir les entités présentes sur le terrain de la Force internationale de sécurité au Kosovo et de l'Union européenne ainsi que l'OSCE, pour leur remarquable esprit d'équipe et coopération avec la MINUK.

Annexe I

Rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo pendant la période du 16 avril au 15 juillet 2018

1. Résumé

Le 14 juin, la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) a terminé son mandat de deux ans et s'en est vu confier un nouveau jusqu'au 14 juin 2020. La Mission continuera d'appuyer les institutions compétentes chargées de faire respecter l'état de droit qui cherchent à gagner en efficacité, durabilité, diversité ethnique et responsabilité, sans ingérence politique et dans le plein respect des meilleures pratiques de l'Union européenne. Les juges et procureurs d'EULEX KOSOVO se sont retirés du système judiciaire local mais la Mission suivra sur place certaines affaires et procédures au pénal et au civil au Kosovo, et poursuivra ses activités de suivi, de mentorat et de conseil à l'Administration pénitentiaire du Kosovo.

La procédure de sélection des personnes qui occuperont des postes de direction dans la magistrature reste parsemée d'embûches. Toutefois, une amélioration de l'efficacité de l'appareil judiciaire a été constatée, notamment avec l'augmentation du nombre d'audiences prévues.

Dans le cadre de ses activités de suivi, de mentorat et de conseil, la Mission a continué de s'intéresser plus particulièrement à l'Administration pénitentiaire du Kosovo, qui a de nouveau souffert d'ingérences politiques et du traitement préférentiel accordé à un certain nombre de détenus notoires.

EULEX KOSOVO a également assuré des activités de suivi, de mentorat et de conseil dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'Oliver Ivanović, homme politique serbe du Kosovo de premier plan.

2. Activités de la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo

2.1. Fonctions exécutives

Criminalité organisée et corruption

Le 17 avril, un procureur d'EULEX KOSOVO a déposé, auprès du tribunal de première instance de Mitrovica, une mise en examen contre six personnes accusées de possession illégale d'armes, de proxénétisme, de trafic d'influence, de fraude et de faux.

Le 24 mai, au tribunal de première instance de Pristina, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX KOSOVO a rendu son verdict à l'encontre de deux personnes accusées dans l'affaire de trafic d'organes humains « Medicus ». L'un des accusés a été reconnu coupable de criminalité organisée liée à la traite d'êtres humains et condamné à sept ans et demi de prison, peine assortie d'une amende de 8 000 euros. L'autre a été reconnu coupable de lésions corporelles graves et condamné à un an de prison.

Le 8 juin, la Cour constitutionnelle a rendu une décision invalidant le jugement prononcé par la Cour suprême dans l'affaire dite « Drenica II », dans laquelle des personnes influentes avaient été reconnues coupables de crimes de guerre. La Cour constitutionnelle a estimé que la Cour suprême avait violé le droit des demandeurs à un procès juste et impartial et a ordonné le renvoi de l'affaire devant la Cour suprême pour réexamen. Les deux juges d'EULEX KOSOVO ont publié conjointement une opinion dissidente par rapport à la décision de la majorité des juges de la Cour constitutionnelle.

Crimes de guerre

Le 26 avril, devant le tribunal de première instance de Prizren, un procureur d'EULEX KOSOVO a déposé une mise en examen contre une personne accusée d'avoir commis des crimes de guerre du 25 au 27 mars 1999 dans le village de Krushë e Vogël/Mala Kruša.

Le 16 mai, au tribunal de première d'instance de Mitrovica, un collège de trois juges d'EULEX KOSOVO a rendu son jugement à l'encontre d'une personne accusée de crimes de guerre et, dans l'impossibilité de prouver que les faits imputés avaient bien été commis, a levé tous les chefs d'accusation. Le 25 mai, au tribunal de première instance de Mitrovica, un collègue de trois juges d'EULEX KOSOVO a rendu son jugement à l'encontre de la même personne accusée dans le cadre d'une autre affaire de crimes de guerre. Les juges l'ont reconnue coupable de l'un des chefs d'accusation de crimes de guerre et l'ont condamnée à six ans et demi d'emprisonnement.

Transfert des affaires et des dossiers

EULEX KOSOVO a continué de transférer des affaires, des dossiers et des preuves aux institutions compétentes du Kosovo. Les procureurs de la mission ont transféré des affaires et des dossiers au Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo et au parquet de première instance de Mitrovica. Les juges de la Mission ont également continué de transférer des affaires à leurs homologues locaux.

Institut médico-légal

Du 16 avril au 16 mai, les experts légistes de la Mission ont procédé à une exhumation à Gjakovë/ Djakovica. Six corps ont été trouvés.

EULEX KOSOVO a facilité la tenue d'un atelier à l'intention des procureurs locaux sur les méthodes d'interrogatoire pour les témoins et les victimes de crimes de guerre, portant notamment sur les affaires de violence sexuelle et sexiste.

La Mission a également organisé un atelier de formation visant à renforcer la capacité des procureurs locaux de collaborer avec la police et les autres services chargés de l'application des lois à Mitrovica, afin de lutter contre la corruption et les crimes connexes, et d'enquêter sur ces affaires.

En collaboration avec la police britannique, EULEX KOSOVO a formé des agents de police du Kosovo aux impondérables en matière d'ordre et de sécurité publics.

La deuxième formation a été facilitée par la Mission dans le cadre d'une série de réunions du groupe de travail opérationnel sur la coopération entre la police, le parquet et les experts légistes dans les affaires de violence sexuelle et sexiste, présidées par le Chef des poursuites du Bureau du parquet de première instance de Ferizaj/Uroševac.

2.2. Renforcement

Suivi des affaires

Plusieurs éléments continuent de faire obstacle au bon fonctionnement du système judiciaire, notamment l'ajournement sans préavis des audiences, leur ouverture tardive ou leur prolongation injustifiée, souvent en raison de l'absence inattendue ou inexpliquée des parties. Les audiences ne débouchent sur aucun résultat concret puisque rien de substantiel n'y est dit. Ces derniers mois, le nombre moyen d'audiences n'ayant abouti à aucun résultat concret a toutefois diminué et on a constaté une augmentation globale du nombre d'audiences prévues.

Appareil judiciaire

Des difficultés notables continuent d'entraver la procédure de sélection des personnes candidates à des postes de direction dans la magistrature. Le 30 mai, le Conseil judiciaire du Kosovo a nommé des juges de tutelle pour les sections de Kamenicë/Kamenica et de Novobërdë/Novo Brdo, qui sont rattachées au tribunal de première instance de Gjilan/Gnjilane, ainsi que pour la section de Laposaviq/Leposavić, rattachée au tribunal de première instance de Mitrovica. Il a également nommé un juge de tutelle par intérim pour la section de Zubin Potok, qui dépend du tribunal de première instance de Mitrovica. EULEX KOSOVO a fait part de ses inquiétudes concernant la procédure de sélection, le Conseil judiciaire du Kosovo étant passé outre à la réglementation applicable en la matière et n'ayant pas rendu publique les évaluations des candidats avant de procéder au vote.

Les incohérences et les contradictions du cadre législatif relatif au système judiciaire, la réforme des procédures disciplinaires à l'encontre des juges et des procureurs ainsi que l'intégration du système judiciaire dans le nord posent également problème. La loi sur le Conseil judiciaire du Kosovo et la loi sur les tribunaux ont été modifiées à deux reprises depuis leur adoption en 2010, une première fois en 2015 et une seconde fois en 2018, contraignant les législateurs à préparer une nouvelle réglementation tenant compte des modifications actuellement à l'examen ainsi que des autres changements apportés à la réglementation existante.

Le 6 juin, l'Assemblée du Kosovo a approuvé le projet de Code pénal en première lecture, tandis que l'examen du Code de procédure pénale se poursuit au niveau du Ministère de la justice. Il est essentiel d'achever le processus de modification du cadre juridique pénal, à savoir le Code pénal et le Code de procédure pénale, la loi sur l'application des peines et d'autres lois connexes, afin de surmonter les obstacles qui entravent l'application effective de la législation et de l'harmoniser avec celle de l'Union européenne et ses meilleures pratiques ainsi qu'avec d'autres instruments du droit international. Dans le contexte du mécanisme d'examen législatif, EULEX KOSOVO a formulé des observations de fond sur le cadre de travail. La Mission a proposé de modifier substantiellement les dispositions existantes, avec une explication détaillée à l'appui de chaque proposition.

Les faibles résultats du Bureau du Conseil de discipline et son absence de responsabilité envers le Conseil judiciaire du Kosovo et le Conseil des procureurs du Kosovo ont entraîné le besoin de procéder à une réforme du régime disciplinaire. EULEX KOSOVO a donc recommandé de suivre de près l'application de la loi sur la responsabilité disciplinaire des juges et des procureurs, en accordant une attention particulière à la transition vers le nouveau régime et à l'inventaire des affaires en cours.

Concernant l'intégration judiciaire dans le nord, les principaux points d'achoppement sont l'amélioration des conditions de travail, notamment le recrutement d'un nombre suffisant de traducteurs et d'interprètes maîtrisant les

langues albanaise et serbe, l'inventaire des affaires héritées du système parallèle et l'application des conclusions additionnelles au premier accord sur les principes régissant la normalisation des relations.

Administration pénitentiaire du Kosovo

Le 27 avril, un nouveau Directeur général de l'Administration pénitentiaire du Kosovo a été nommé, ce qui représente une avancée importante étant donné que ce poste permanent était vacant depuis 2015. La sélection, contrôlée par EULEX KOSOVO, a été faite conformément aux procédures et aux exigences applicables. Les affectations et la réorganisation des effectifs sont un obstacle majeur à l'efficacité de l'Administration pénitentiaire du Kosovo. En mai, après de nombreuses années durant lesquelles une part considérable du personnel a occupé des postes temporaires, l'Administration pénitentiaire du Kosovo a enfin publié des avis de vacance pour des postes de superviseurs, de superviseurs principaux et de responsables de service, qui seront pourvus en interne. Les tests et les entretiens se poursuivent.

En raison du manque de représentation des femmes aux postes de direction dans l'Administration pénitentiaire du Kosovo, EULEX KOSOVO a organisé un atelier les 28 et 29 mai à l'intention de 50 agentes de l'Administration pénitentiaire afin de renforcer leurs capacités, d'évoquer leur rôle et les problèmes rencontrés et de les encourager à postuler à des postes de responsabilité.

En ce qui concerne le traitement préférentiel accordé à un groupe de prisonniers notoires, EULEX KOSOVO a contrôlé plusieurs hospitalisations d'un prisonnier au cours des mois d'avril et de mai et a constaté que le degré de professionnalisme et d'application des mesures et normes en matière de sécurité variait en fonction de l'agent de l'Administration pénitentiaire du Kosovo en service.

Après qu'EULEX KOSOVO a formulé des conseils sur le problème persistant de la contrebande dans le centre pénitentiaire de Dubrava, les opérations de fouille se sont intensifiées, entraînant une augmentation considérable du nombre total d'objets de contrebande retrouvés. Toutefois, afin que ces efforts se poursuivent sur le long terme, l'Administration pénitentiaire du Kosovo doit fournir un appui à tous ses centres pénitentiaires et assurer la coordination entre eux.

Service de police du Kosovo

Les 17 et 18 mai, des représentants des forces de police d'Albanie, de Croatie, de Slovénie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo ont participé à une conférence régionale des chefs des services de police, organisée à Pristina par le Service de police du Kosovo et facilitée par EULEX KOSOVO. Cette conférence visait à promouvoir la coopération régionale après les résultats concluants de la conférence des chefs des services de police tenue à Skopje en septembre 2016. Elle était axée sur l'évaluation des risques et des menaces stratégiques que la criminalité organisée, le terrorisme et les migrations à caractère transnational représentent pour la paix et la stabilité régionales.

Renforcement des capacités

Avec l'appui d'EULEX KOSOVO, le Service de police du Kosovo a effectué une visite d'étude en Suède afin de renforcer la capacité exécutive du Groupe de coordination des services de répression à l'échelle internationale et d'améliorer ses résultats opérationnels, notamment pour ce qui est de la protection et de la sécurité des données.

Bien que les groupes spécialisés du Service de police du Kosovo soient parvenus, avec l'appui d'EULEX KOSOVO, à un niveau opérationnel conforme aux

normes européennes et internationales reposant sur des règles, ils doivent encore renforcer leurs capacités pour ce qui est des pratiques de la police et des impondérables en matière de sécurité publique dans le cadre de grandes manifestations sportives. Cette question est particulièrement importante depuis l'adhésion en 2016 du Kosovo à la Fédération internationale de Football Association et à l'Union européenne de Football-Association. En avril, afin d'aider le Service de police du Kosovo à respecter ses obligations, en particulier au titre de l'article 2 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, EULEX KOSOVO a facilité la tenue d'une formation de huit jours destinée au haut commandement et assurée par quatre formateurs de la police britannique (police du Lincolnshire). Les commandants du Service de police du Kosovo ont pu renforcer leurs compétences et leur savoir-faire afin de gérer au mieux les événements spontanés et inattendus, qui comportent des aléas en matière d'ordre et de sécurité publics.

Inspection générale de la police du Kosovo

L'Inspection générale de la police du Kosovo rencontre encore des difficultés pour enquêter efficacement sur des hauts gradés, comme c'est le cas dans l'affaire en cours sur le Directeur de la Section économique et criminelle du Service de police du Kosovo, mais aussi dans l'affaire des 59 agents de police détenus pour corruption et des 148 agents accusés de fraude. Le nombre d'affaires non résolues augmente du fait de la réticence du parquet à engager des poursuites contre des hauts gradés du Service de police du Kosovo et de la lenteur des procédures judiciaires.

Migrations

En ce qui concerne les migrations, les inquiétudes portent principalement sur l'absence d'échange en temps réel d'informations judiciaires de fond, exactes et détaillées sur les personnes contraintes de rentrer au Kosovo et qui pourraient représenter un risque pour la sécurité publique. En outre, il est fortement recommandé d'améliorer l'échange de données avec, entre autres, les institutions de l'Union européenne, afin de suivre le parcours des demandeurs d'asile qui transitent par le Kosovo pour rejoindre l'Europe occidentale. En matière de législation, deux lois importantes recommandées par EULEX KOSOVO sont entrées en vigueur : la loi sur les étrangers du 18 mai et la loi sur l'asile du 30 mai.

Dialogue facilité par l'Union européenne

Le nouveau Ministre de l'intérieur a nommé un nouveau coordonnateur de la gestion intégrée des frontières à l'échelle nationale, en promettant d'avancer dans l'application de la stratégie de gestion intégrée des frontières et du plan de développement du Centre national de gestion des frontières.

Toutefois, en l'absence d'activité récente dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, aucun progrès notable n'a été enregistré concernant l'application de l'accord sur la liberté de circulation et du protocole technique de gestion intégrée des frontières. EULEX KOSOVO a continué d'effectuer des visites aux six points de passage aux dates des réunions tenues au niveau local et, bien que les deux parties ne se rencontrent pas de manière formelle, le climat reste convivial et un certain degré de coopération est constaté dans le domaine opérationnel à tous les points de passage communs.

Aucune avancée n'a été enregistrée concernant l'établissement des trois points de passage communs que doit accueillir Belgrade. Pour ce qui est de Pristina, la construction des points de Merdarë/Merdare et Mutivodë/Mutivode se poursuit, mais

celle du point de Běrnjak/Tabalije n'a pas avancé en raison de la question non résolue de la réinstallation des lignes électriques.

3. Autres questions importantes

Rien d'important à signaler.

Annexe II

Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

Au cours de la période considérée, les Chambres spécialisées ont continué de se préparer à la mise en place d'activités judiciaires. À cet effet, le nombre d'avocats de la défense figurant sur les listes des conseils spécialisés de la défense et des conseils des victimes est passé à 89 et le 18 mai, le juge Pietro Spera (Italie) a été nommé au poste de Médiateur auprès des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé, ce qui a renforcé le respect des normes les plus strictes relatives aux droits de l'homme. Bien que le Médiateur puisse uniquement intervenir lorsqu'une procédure judiciaire accuse un retard excessif, ses fonctions sont uniques eu égard au suivi, à la défense et à la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes qui sont en contact avec les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé.

Les Chambres spécialisées ont continué de s'employer activement à mener des activités de sensibilisation en vue de faire connaître leur mandat et de favoriser une communication directe avec les populations concernées. Entre le 24 et le 26 avril 2018, des représentants des Chambres spécialisées se sont rendus au Kosovo pour mener des activités de sensibilisation auprès d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, de journalistes et d'avocats.

En mai, à la suite de la publication de la liste actualisée des conseils, tous les avocats de la défense ayant été admis sur la liste ont été contactés et invités à établir rapidement un organe indépendant qui représenterait tous les conseils autorisés à plaider devant les Chambres spécialisées.

Entre le 14 et le 17 mai, la Greffière des Chambres spécialisées a effectué sa première visite officielle en Serbie, au cours de laquelle elle a rencontré de nombreuses organisations de la société civile et des partenaires potentiels. Elle a également informé un certain nombre de hauts responsables, notamment la Cheffe du Bureau des Nations Unies à Belgrade, le Chef de la délégation de l'Union européenne en Serbie et le Chef de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Serbie, des progrès que les Chambres spécialisées avaient accomplis et de l'intensification des activités de sensibilisation menées en Serbie.

Du 6 au 8 juin, les Chambres spécialisées ont accueilli des représentants de 15 organisations non gouvernementales du Kosovo et de la Serbie dans le cadre d'un atelier de sensibilisation organisé à La Haye, dont l'objet était de recueillir les avis des membres de la société civile au sujet du programme de sensibilisation mené par les Chambres spécialisées et à trouver des idées concrètes sur la manière d'améliorer et de renforcer les activités de sensibilisation dans la région.

En juin, les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé ont publié leur premier rapport, qui couvre la période allant de la création des Chambres spécialisées, en avril 2016, jusqu'en février 2018. Celui-ci est en libre accès sur le site Web des Chambres spécialisées et est disponible à la fois en albanais, en anglais et en serbe (une version en alphabet cyrillique est en cours de préparation).

Au cours de la période considérée, les juges des Chambres spécialisées ont continué de se préparer aux activités judiciaires à venir. Entre avril et juin, un groupe de travail composé de trois juges des Chambres spécialisées a élaboré un livre vert sur la gestion efficace des procédures judiciaires, en mettant l'accent sur le rôle et la responsabilité des juges à cet égard, les problèmes de gestion d'instance qui se posent au cours des différentes phases de la procédure, et la gestion efficace de problèmes concrets. Tous les juges ont contribué au livre vert en fournissant des observations de

fond. En outre, un juge de la Chambre spécialisée de la Cour constitutionnelle a établi, en consultation avec les trois autres juges, un livre vert sur la jurisprudence de la Cour constitutionnelle du Kosovo, dans lequel il a répertorié la jurisprudence du Kosovo et de la Cour européenne des droits de l'homme intéressant les travaux des Chambres spécialisées. Le livre vert a été par la suite communiqué à tous les juges.

Le 8 juin, le Conseil de l'Union européenne a approuvé le prochain projet de budget des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé et a ainsi alloué une subvention aux Chambres spécialisées, que la Greffière a signée le 25 juin. En vertu de la décision du Conseil, le cycle budgétaire s'étendra sur deux ans au lieu d'un et prendra fin le 14 juin 2020.

Du 11 au 12 juin, les juges ont participé à un colloque organisé à Paris en collaboration avec l'École nationale de la magistrature, en vue de renforcer leurs connaissances juridiques. Les exposés présentés par des intervenants extérieurs et les débats qui ont suivi étaient axés sur des questions liées aux activités judiciaires futures des Chambres spécialisées.

Dans la perspective de l'augmentation des effectifs des Chambres spécialisées, celles-ci ont clôturé leur dernier avis de vacance de postes le 26 juin, dans lequel elles ont annoncé la création de 59 postes, à pourvoir à la fois aux Chambres spécialisées et au Bureau du Procureur spécialisé. Elles ont ensuite immédiatement lancé les phases suivantes du recrutement, de sorte que le personnel nécessaire soit déployé dans les plus brefs délais.

Du 9 au 12 juillet, des représentants des Chambres spécialisées se sont rendus au Kosovo pour mener des activités de sensibilisation, notamment une table ronde avec des journalistes, une rencontre avec les organisations de la société civile et une réunion d'information à l'intention de la communauté diplomatique. Dans le cadre du programme de visiteurs des Chambres spécialisées, 17 visites de groupes ont été organisées dans les Chambres spécialisées de La Haye.

En vue de faciliter leurs travaux, les Chambres spécialisées continuent de collaborer avec le pays hôte, notamment en ce qui concerne la rénovation des futurs locaux du tribunal à La Haye.

Le dialogue se poursuit entre les Chambres et les différents États membres de l'Union européenne, les États tiers participants et d'autres États en vue du renforcement de la coopération dans les domaines de la protection des témoins et de l'exécution des peines.

Un procureur américain expérimenté à la fois dans le domaine des enquêtes politiques de haut niveau et des enquêtes pénales internationales, Jack Smith, a été nommé Procureur spécialisé le 7 mai à l'issue d'un processus de sélection mené par l'Union européenne. Il succède à David Schwendiman, premier Procureur spécialisé et ancien Procureur principal de l'Équipe spéciale d'enquête, qui a quitté ses fonctions à la fin du mois de mars lorsque son mandat, en qualité de haut fonctionnaire du service diplomatique des États-Unis, a expiré. M. Smith devrait prendre ses fonctions en août. Dans l'intervalle, Kwai Hong Ip, le substitut du Procureur spécialisé, a dirigé l'enquête sur les allégations figurant dans le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de janvier 2011 intitulé « Le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo ».

Conformément à la loi spéciale, les Chambres spécialisées ont la primauté sur tous les autres tribunaux du Kosovo. Le Procureur spécialisé est notamment habilité à demander aux autorités du Kosovo de lui prêter assistance. Dans le cadre de son nouveau mandat, EULEX KOSOVO fournit par ailleurs un soutien logistique et un appui opérationnel au Bureau du Procureur spécialisé. À mesure que les activités

d'enquête progressent, l'assistance fournie par EULEX KOSOVO, les autorités de Belgrade, l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale sera de plus en plus importante. Le Bureau du Procureur spécialisé sollicite de la communauté internationale, des organisations internationales et des États qu'ils continuent de s'associer à toutes ses activités et de leur apporter un plein appui.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante Police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 juillet 2018)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Allemagne	1
Autriche	1
Bulgarie	1
Fédération de Russie	2
Finlande	1
Hongrie	2
Turquie	1
Total	9

Composition et effectifs de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 juillet 2018)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Pologne	1
République de Moldova	1
Roumanie	1
Tchéquie	2
Turquie	1
Ukraine	2
Total	8

Carte



Map No. 4133 Rev. 76 UNITED NATIONS
July 2018 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)